



ASSOCIATION PAYSAGE GLÂNE-SARINE-LAC

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 2 JUIN 2014

PV

Présents : Philippe Bapst, Michel Brünischolz, Gérald Dafflon, Daniel Droux, Manfred Herren, Claude Magnin, Frédéric Oberson, Etienne Pittet, Ruedi Schläfli

CFA : Matthieu Raemy, Frédéric Ménétrey, Fritz Glauser

Secrétaire : Jocelyne Brügger

Lieu : Auberge du Chêne, Chénens

Heure : 20h00

Excusés : Alain Vonlanthen, Jean-Bernard Schenewey, Bertrand Jacquaz, Annick Monney, Daniel Margueron Frédéric Morel, Christian Morel, Frédéric Bosson, Jean-François Giroud, Philippe Rouiller

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations (F. Glauser)
2. Approbation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs (F. Glauser)
3. a) Présentation du Projet Qualité paysage Glâne-Sarine-Lac (M. Raemy)
b) Présentation du Projet Qualité paysage Jogne-Intyamon (P. Tercier)
4. Présentation des statuts (E. Pittet)
5. Constitution de l'Association et approbation des statuts (F. Glauser)
6. Elections du comité, du président et des vérificateurs des comptes (F. Glauser)
7. Divers

1. Accueil et salutations

Fritz Glauser souhaite la bienvenue à tous malgré les travaux des foins. Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré afin que cette assemblée constitutive puisse avoir lieu.

2. Approbation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs

Fritz Glauser annonce qu'il y a une petite modification à apporter à l'ordre du jour, M. Pascal Tercier est excusé et c'est M. Frédéric Ménétrey qui présentera le projet Jogne-Intyamon. **L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité** tel que mentionné.

Les scrutateurs suivants sont nommés : **Pierre Allemann, Eric Monney, Jean-Bernard Bapst, Christophe Crausaz, Roger Eltschinger** : l'assemblée approuve ces nominations.

Distribution des listes de présences.

3. a) Présentation du Projet Qualité paysage Glâne-Sarine-Lac

Matthieu Raemy présente le projet à l'aide d'un power point joint au présent PV. Il retrace l'historique dans les grandes lignes et redonne des explications quant au projet. Les agriculteurs bénéficient de l'appui de la Chambre fribourgeoise d'agriculture pour mettre en place ces projets. Le canton de Fribourg dispose d'une enveloppe de 11 mio de francs. Il rappelle également qu'à la fin des 8 ans, les 2/3 des agriculteurs doivent avoir adhéré au projet pour que celui-ci soit reconduit.

b) Présentation du Projet Qualité Paysage Jogne-Intyamou

Pascal Tercier s'est excusé, le projet est présenté par **Frédéric Ménétreay**, directeur de la chambre fribourgeoise d'agriculture. Les agriculteurs de ce projet ont eu beaucoup de travail car ils ne connaissaient pas les mesures et n'avaient quasiment pas d'exemples pour celles-ci. Ils ont dû fixer les montants des contributions pour chaque mesure. Ce fut un long processus pour atteindre l'objectif. Ils ont collaboré avec les ingénieurs du parc naturel pour élaborer leur projet. M. Ménétreay donne deux à trois exemples de mesures qui ont été approuvées par la Confédération : les tas d'épierrage, 20.- par tas avec une surface minimale de 3 m² et les clôtures en piquets en bois, minimum 100 mètres de clôture, 30.- par 100 mètres courant.

Pour les agriculteurs du projet, les coûts avoisinent les Fr. 10.- à Fr. 15.- par ha de SAU, vers Fr. 8.- par pâquiers normaux. Pour ceux de GE les coûts se situent aux alentours de Fr. 35.- et VD aux alentours de Fr. 24.- par ha/SAU. Pour l'association, ils seront clairement en dessous. M. Ménétreay rappelle également que la demande de coaching a été adressée à la confédération pour un montant de Fr. 20'000.-.

Fritz Glauser relève que les projets qui se mettent en route maintenant pourront profiter de ceux déjà approuvés, les 70 projets amènent des idées et un certain nombre de mesures parmi lesquelles on pourra puiser. Il demande s'il y a des questions :

Question : comment est-on sûr des montants alloués pour ces prochaines années, on parle déjà de baisses ?

Réponse de F. Glauser : l'UPF fera tout ce qui est en son pouvoir afin que les subventions ne soient pas diminuées.

Question : qui sont les spécialistes des paysages ?

Réponse de Matthieu Raemy : ce sont des ingénieurs en environnement et en paysage, des architectes du paysage

Remarque : il faut donc que le nombre d'adhérent soit élevé pour diminuer les coûts d'entrée ?

Réponse de Fritz Glauser : oui

4. Présentation des statuts

Fritz Glauser propose que chaque article soit lu et les éventuelles questions qui y seront liées tout de suite débattues. Il passe la parole à Etienne Pittet.

Etienne Pittet donne lecture de chaque article des statuts

Titre : pas de question

Article 1 : **question** : demande si les statuts ne pourraient pas être disponibles en deux langues et dire que la version française fait foi ?

réponse : les statuts seront traduits en allemand et disponibles à la demande

Article 2 : pas de question

Article 3 : pas de question

Article 4 : **question** : est-ce qu'un agriculteur qui a des terres sur un autre périmètre doit faire partie des deux associations ?

réponse : en principe oui, le service de l'agriculture inscrira en principe les mesures par parcelle. Les coûts ne seront pas plus importants pour l'agriculteur dans tous les cas. Pour la mesure qui concerne l'entier de l'exploitation, ce sera encore à définir par le SAgr.

Article 5 : **question** : est-ce qu'une exploitation qui se mue en communauté père-fils perd sa qualité de membre ?

réponse : non, c'est dans la continuité, elle sera inscrite sous un autre nom

Article 6 : pas de question

Article 7 : pas de question

Article 8 : pas de question

Article 9 : **question** : cela concerne l'article 3, est-ce que la définition des objectifs de la qualité au paysage ne pourrait pas être attribuée à l'assemblée générale ?

Réponse : normalement cela ne se fait pas, les objectifs et les mesures sont acceptés par la Confédération et l'association est porteuse du projet

Question : à l'article 3 c'est clairement noté les objectifs sont définis par l'association. Pourquoi mettre le « et » à la lettre C de l'article 4 ?

Réponse : le « et » est nécessaire et oui il faut payer et adhérer à l'association. Du point de vue grammatical, on vérifiera avec la juriste.

Article 10 : pas de question

Article 11 : **question** : retour sur l'article 9, il ne peut pas y avoir deux organes différents pour accepter ou refuser des membres, c'est soit le comité ou soit l'assemblée

réponse : il y aura une demande auprès de la juriste qui examinera cette remarque et une éventuelle modification des statuts sera à l'ordre du jour de la première assemblée générale

Article 12 : pas de question

Article 13 : pas de question

Article 14 : pas de question

Article 15 : pas de question

Article 16 : pas de question

Article 17 : pas de question

Article 18 : pas de question

Article 19 : pas de question

Article 20 : pas de question

Article 21 : pas de question

Article 22 : pas de question

Article 23 : pas de question

Article 24 : pas de question

Article 25 : **question** : remboursement des subventions indûment touchées ?

réponse : ceci concerne les contributions versées par la confédération. Si elles sont touchées sans avoir rempli les conditions c'est l'exploitation qui doit rembourser ces subventions.

question : qui effectuera les contrôles ?

réponse : ce n'est pas encore clairement défini, c'est en discussion, il y a deux niveaux, un grand nombre de mesures sont GELAN compatibles et des contrôles sont prévus. Le service de l'agriculture définira l'organe de contrôle.

Article 26 : pas de question

Article 27 : pas de question

Fritz Glauser demande s'il y a encore des questions : **question** : pour une association d'exploitation est-ce que chaque personne doit être membre ou est-ce que l'association peut être membre ? **réponse** : c'est l'association qui est membre, il faut se référer aux paiements directs.

Comme il n'y a plus de question, le point lecture des statuts est clos.

5. Constitution de l'Association et approbation des statuts

Fritz Glauser passe au vote des statuts. Il demande à ceux qui font partie du périmètre et seulement à ceux-là de voter.

Il demande à l'assemblée constitutive d'approuver les statuts et, par la même occasion, la constitution de l'association par main levée. Il demande aux scrutateurs de faire le décompte exact des voix : 131 personnes votent oui, pas d'abstention, une opposition. **Les statuts sont approuvés à l'unanimité et la constitution de l'association est approuvée à l'unanimité.**

Fritz Glauser rappelle à chacun qu'il devra s'inscrire dans le recensement vers le mois de septembre pour pouvoir profiter de ces mesures en 2015.

6. Elections du comité, du président et des vérificateurs des comptes

Fritz Glauser nomme toutes les personnes qui ont accepté de faire partie du comité et leur demande de se lever. Il demande si quelqu'un souhaite rejoindre le comité. Ce n'est pas le cas. Il propose que ces élections se fassent par applaudissements. **Le comité est élu par applaudissements. Le président : M. Etienne Pittet est élu par applaudissements, la secrétaire Jocelyne Brügger est élue par applaudissements, la caissière, Véronique Dey est élue par applaudissements.** FG remercie toutes ces personnes pour leur engagement.

L'association a besoin de deux vérificateurs des comptes et d'un suppléant :

Les deux vérificateurs élus sont : Monsieur Alexandre Galley d'Ecuvillens et Denis Grandjean de Romont. Le suppléant est Monsieur Daniel Aeschlimann de Barberêche.

7. Divers

Fritz Glauser ouvre la discussion :

Question : Un article paru dans le « 20 minutes » parle de l'Ukraine qui entraîne les cours mondiaux des céréales à la hausse, est-ce correct ?

Réponse : non ce n'est pas juste, les prix sont à la baisse.

Fritz Glauser apporte quelques informations quant à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire », l'initiative sera déposée le 7 juillet prochain avec plus de 135'000 signatures. Le canton de Fribourg approche la barre des 10'000 signatures. Il demande aux agriculteurs présents de finir de compléter leurs feuilles de signatures et de les retourner à l'UPF ou directement à Bienne. Cette initiative influencera certainement les décisions pour la PA 2018-2021. Il remercie d'ores et déjà chacun pour leur soutien.

Comme il n'y a plus de question, **Fritz Glauser** clôt l'assemblée constitutive à 21 h 50.

La Secrétaire :

Le Président :

Jocelyne Brügger

Etienne Pittet

Granges-Paccot, le 3 juin 2014